

Lycée Français Jean Monnet

Avenue du Lycée Français - 9
1180 UCCLE

Service Relation Humaine

Tél. : 02-379-08-29

REGLEMENT DE CONSULTATION

1-1. Identification de l'organisme qui passe le marché

AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A L'ETRANGER

LYCEE FRANÇAIS JEAN MONNET

Avenue du lycée Français - 9 -
1180 UCCLE

1-2. Objet et forme de la consultation

1-2.1. Objet du marché

Service d'intérim – mise à disposition de personnels

1-2.2. Lieu des prestations

Les prestations sont à réaliser

- Avenue du Lycée Français - 9 – 1180 Uccle
- Chaussée d'Alseberg – 1351 – 1180 Uccle

1-2.3. Procédure de consultation

La présente consultation est lancée suivant la procédure formalisée inspirée de l'appel d'offre ouvert.

1-2.4. Forme du marché

Marché Unique.

CCAG de référence : CCAG service (selon arrêté du 19 janvier 2009, JORF)

1-2.5. Descriptif des prestations à réaliser

Les prestations ont pour objectif la mise à disposition de personnels enseignants et non enseignants au profit du lycée français et de son école maternelle.

Le titulaire doit réaliser les prestations suivantes (liste non exhaustive) :

- La fourniture de document.
- La vérification des qualifications des personnels mis à disposition
- La mise à disposition de personnels enseignants.
- La mise à disposition de personnel administratifs.
- La mise à disposition d'agents de laboratoire.
- La mise à disposition d'assistantes maternelle.
- La mise à disposition d'ouvrier et employé qualifié

1-2.6. Résiliation - litiges

Le CCAG service s'applique en cas de résiliation du marché.

1-3. Pièces constitutives du marché

Les pièces constitutives du marché sont les suivantes par ordre de priorité :

- > Le présent Règlement de Consultation, et annexes éventuelles, acceptée par l'entreprise, dont l'exemplaire original conservé dans les archives du maître de l'ouvrage fait seul foi.
- > Le cahier des charges
- > Le devis détaillé de l'entreprise, signé, remis par l'entreprise dans son offre.

1-4. Délai d'exécution – pénalités – Prix et règlement des comptes

1-4.1. Durée du marché :

Le marché est conclu pour une durée de 1 an, reconductible 3 fois par tacite reconduction sans excéder une durée supérieure à 4 ans

1-4.2. Pénalités pour retard d'exécution

Les stipulations des dispositions administratives sont applicables.

1-4.3. Prix et règlement des comptes

Les prestations faisant l'objet du marché seront réglées par application d'un prix forfaitaire.

Les prix sont hors TVA et sont établis en tenant compte :

- > Des dépenses liées aux mesures particulières concernant la sécurité et la protection de la santé.
- > De l'obligation faite aux entrepreneurs et à leurs personnels de se conformer aux consignes et règlements édictés par le Chef d'établissement, relatifs à la police et à la sécurité intérieure.
- > Les prix seront annuellement révisés comme suit $P=P_0 \times S/S_0$

P= Prix du contrat révisé

P₀= Prix de base du contrat au mois 0 (mois d'établissement du contrat)

S= Indice santé à la date de facturation

S₀= Indice santé au mois 0

Il n'est prévu ni d'indemnité de dédit, ni d'indemnité d'attente.

Le délai de paiement est fixé à 30 jours. Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliqué par la banque centrale européenne, majoré de sept points.

Les demandes de paiement devront obligatoirement comporter le numéro figurant sur la commande ou l'acte d'engagement.

1-5. Jugement des offres

Le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse sera effectuée sur la base des critères pondérés suivants :

Prix : 70%

Qualité des conditions d'embauche : 30%

Le marché ne pourra être attribué au candidat retenu que sous réserve qu'il produise l'ensemble des certificats et attestations demandés dans les dispositions administratives et techniques dans un délai de huit (8) jours à compter de la date de signature de l'avis de réception postal de la lettre l'informant qu'il est retenu.

1-6. Modalités de présentation des candidatures et des offres

Les offres pourront être présentées de manière dématérialisée à l'adresse suivante :

sophie.zeinstra@lyceefrançais.be



Ou sous pli cacheté à l'adresse suivante :

Offre pour Service d'intérim – mise à disposition de personnels
Adresse postale :

Lycée Français Jean Monnet
Service RH
Avenue du Lycée Français 9
1180 UCCLE

« Ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture des plis »

Contenu du pli cacheté

Le pli contiendra les justificatifs du candidat :

- Certificats de qualification : la capacité de l'entreprise peut être apportée par tous les moyens, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références attestant de la compétence du candidat à réaliser la prestation pour laquelle il concourt,
- Les pouvoirs de la personne habilitée pour engager les candidatures ou un extrait de registre du commerce
- La copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire,
- La Décomposition du Prix Global Forfaitaire (D.P.G.F.). La fourniture de ce document ne donnera pas lieu au versement d'une prime.
- Les dispositions administratives et techniques approuvées et signées de l'entreprise
- Le mémoire technique de l'entreprise traitant de la qualité des conditions d'embauche
- RIB ou IBAN

Le délai pendant lequel les concurrents restent engagés par leurs offres est de **six (6) mois** à compter de la date limite de remise des offres.

1-8. Date limite de réception des offres

La date limite de réception des offres est fixée au mardi 10 Mars 2020 à 11h00.

Mme Ghania Ben Gharbia
Provisieur
Du Lycée Français Jean Monnet

